

Procès-Verbal

Séance du 10 Mars 2023

L'an 2023 le 10 Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Rueil la Gadelière, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente sous la présidence de POULET Françoise, Maire.

Présents : Mme POULET Françoise, Maire, Mmes : HAUDRECHY Julie, ICORD Fabienne, LEBORGNE Annie, TAPIN Virginie, TRIBOY Nathalie, MM : LESNIAK Ladislas, MARAIS Mathieu, POULET Alain, RAIMBAUX Cédric, ROLLAND Eric, SAUGERON Ulrich

Excusé(s) avant donné procuration : MM : GODEFROY Jean-Louis à Mme TRIBOY Nathalie, ROBATEL Loïc à Mme HAUDRECHY Julie

A été nommé(e) secrétaire : Mme HAUDRECHY Julie

Vote des tarifs communaux 2023

Madame le Maire rappelle aux élus les tarifs communaux de 2022. Madame le Maire propose d'augmenter les tarifs de location des salles mais également de diminuer le prix du forfait chauffage des salles. Madame le Maire propose également d'augmenter de la même manière le prix des concessions et cavurnes.

Par conséquent, les nouveaux tarifs seraient les suivants :

SALLE POLYVALENTE

HABITANTS COMMUNE

Week-end 220 euros
Forfait location vaisselle 50 euros
Forfait location couverts 11 euros
Chauffage 50 euros
Caution salle 500 euros
Caution ménage 70 euros

HORS COMMUNE

Week-end 330 euros
Forfait location vaisselle 50 euros
Forfait location couverts 11 euros
Chauffage 50 euros
Caution salle 500 euros
Caution ménage 70 euros

SALLE DU LAVOIR

HABITANTS COMMUNE

Week-end 150 euros
Chauffage 50 euros
Caution salle 300 euros
Caution ménage 70 euros

HORS COMMUNE

Week-end 220 euros
Chauffage 50 euros
Caution salle 300 euros
Caution ménage 70 euros

CIMETIERE

Concession cinquantenaire 275 euros
Concession trentenaire 200 euros
Cave urne cinquantenaire 275 euros
Taxe de superposition 52 euros
Taxe de dispersion 120 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE à l'unanimité les nouveaux tarifs communaux pour l'année 2023

(pour : 13; contre : 0 ; abstention : 0)

Arrivée de Cédric RAIMBAUX 19h50

Fixation des durées d'amortissement dans le cadre du passage à la M57

Madame le Maire explique qu'afin d'épurer l'actif de la commune, la trésorerie nous demande une délibération pour l'amortissement des immobilisations au compte 204 (subventions d'équipement versées). Cette délibération accompagnée d'un certificat administratif autorisant le trésorier à renuméroter les fiches provisoires, permettra de liquider une grande partie de notre actif.

Madame le Maire propose d'amortir sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE la durée d'amortissement de 5 ans au compte 204.
(pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Autorisation donnée à Madame le Maire d'engager les démarches administratives et financières liées à la vente de biens immobiliers de la commune

Madame le Maire rappelle aux élus le décès de Monsieur Doinel, locataire de la commune. Madame le Maire évoque la possibilité de mettre en vente la maison anciennement occupée par Monsieur Doinel au 31 route de Brezolles, ainsi que celle occupée par Monsieur Gosnet au 89 route de Verneuil.

Madame ICORD demande pourquoi l'on ne garde pas la maison au 31 route de Brezolles pour une nouvelle location.

Madame le Maire explique que le trésorier nous a déjà dit que la commune possédait trop de foncier et nous incite à en vendre une partie.

Monsieur LESNIAK s'interroge sur le foncier de la commune.

Madame le Maire rappelle aux élus les biens immobiliers dont la commune est propriétaire :

- les trois logements du Moulin Fossard
- la maison 225 route de Verneuil
- la maison 89 route de Verneuil
- la maison 31 route de Brezolles
- la grange occupée par les Couvreurs Brezolliens
- trois bâtiments de la zone artisanale

Madame le Maire ajoute que le terrain situé derrière le terrain de tennis, cadastré AB n°255 pourrait également faire l'objet d'une vente tant qu'il peut être vendu en terrain constructible.

Pour cela, des dépenses liées aux frais d'agent immobilier, au bornage par géomètre, aux frais de diagnostics énergie etc peuvent être engagées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à engager toutes les démarches administratives et financières liées à la vente de ces biens.

(pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Création d'un poste de rédacteur à temps plein en vue d'une promotion interne

Madame le Maire explique que Madame MOREL la secrétaire de mairie sera présentée à la promotion interne pour le poste de rédacteur.

Madame le Maire précise que si le centre de gestion valide la candidature de Madame MOREL au poste de rédacteur, la commune doit avoir au préalable ouvert un poste sur lequel la nommer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE à l'unanimité la création d'un poste de rédacteur à temps plein en vue de la promotion interne de Madame MOREL.

(pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Installation d'un camion à pizzas sur le domaine public

Madame le Maire informe les élus de la demande de Monsieur CHAUVÉAU d'installer son camion à pizzas sur la commune tous les jeudis soirs.

Madame HAUDRECHY demande si l'on facturera une redevance d'occupation du domaine public.

Madame le Maire propose de lui laisser le temps de voir si son affaire fonctionne suffisamment bien pour envisager de lui faire payer une RODP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité l'installation d'un camion à pizzas sur la commune de manière hebdomadaire.

(pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Demande de subventions des associations extérieures

Madame le Maire fait lecture des différentes demandes de subventions reçues :

- l'association française de sclérose en plaques
- l'association chemin d'enfance
- l'école Condorcet Mérimée de Verneuil d'avre et d'iton
- le CFAIE de Val de Reuil
- l'école privée Immaculée de Damville
- l'association Thèmes et Variations
- la radio RTV

Après en avoir délibéré, le conseil municipal REFUSE la participation financière de la commune pour les associations mentionnées.

(pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Informations et questions diverses

- Madame le Maire indique que la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée. Il faut désigner un conseiller municipal titulaire et un suppléant. Madame le Maire demande si Madame TRIBOY et Monsieur LESNIAK seraient d'accord pour endosser ce rôle.

Madame TRIBOY et Monsieur LESNIAK acceptent.

Madame le Maire précise que la commission est composée de deux autres administrés. Madame le Maire propose Monsieur MAHAUT et Madame GONDARD.

Madame le Maire informe les élus de l'arrivée d'une nouvelle élève en petite section à l'école

- Madame le Maire rappelle que l'enquête publique de la DUP des Eaux de Paris est terminée. Pour répondre à différentes questions, les chemins situés dans le périmètre protégé seront interdits aux véhicules à moteur.
- Monsieur LESNIAK demande si la mairie est au courant du différend entre Monsieur NOUVELLON et son voisin Monsieur GABROY à propos de compost agricole. Madame le Maire explique les divers échanges avec Monsieur GABDROY, la Préfecture et le journaliste ayant écrit un article dans la Dépêche.
- Madame le Maire fait un point sur l'état d'avancement des travaux de la mairie. L'escalier sera installé semaine 12.
- Madame le Maire rappelle aux élus sa démission prochaine. Madame le Maire précise qu'après entretien avec la Préfecture, l'élection du nouveau Maire se fera dans la première quinzaine d'avril. Madame le Maire insiste sur le fait que tous les élus doivent être présents pour cette élection.

Fin de la séance : 21H00